



# Saint-Antonin ENSEMBLE

*Une équipe qui vous ressemble*

Saint-Antonin du Var, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Monsieur Frank Heraud  
candidat à la mairie de Saint-Antonin du Var  
108 ch. des hauts saints 83510 st antonin du var

à  
ORANGE  
Monsieur Bruno Bardin DOR SUD EST  
93 rue felix pyat st mauront bat A  
13331 Marseille

**Objet :** Projet d'implantation d'une antenne 5G sur la commune de Saint-Antonin du Var.

Monsieur ,

Monsieur le maire de Saint-Antonin du Var a réuni le lundi 18 août 2025 un comité de consultation concernant l'implantation d'une antenne relais auquel j'ai été convié en tant que tête de liste aux prochaines élections municipales. C'est à ce titre que par anticipation sur la suite que le service instructeur réservera à votre dossier, je vous adresse ce courrier présentant ma position et celle de mes colistiers. Il présente également des alternatives potentielles à l'emplacement actuel qui constitue le principal problème.

Nous tenons tout d'abord à préciser que nous ne sommes pas opposés par principe à l'installation d'une antenne, qui répond à un besoin réel de couverture mobile sur notre commune, notamment pour les abonnés Orange. Cependant, à l'instar d'une large part de la population, et en particulier des habitants directement concernés du hameau de Masseboeuf, nous considérons que l'emplacement retenu soulève plusieurs interrogations légitimes, tant sur le fond que sur la forme.

## **Des interrogations sur la transparence et la concertation autour du projet 5G**

Nous déplorons notamment qu'à l'exception d'une permanence le 19/10/2021 que vous avez tenue en mairie et à laquelle une douzaine d'habitants seulement se sont présentées, aucune réunion publique largement relayée n'ait été organisée à ce jour par vos soins afin d'informer et de recueillir l'avis du plus grand nombre. Le dossier déposé en mairie nous semble incomplet, orienté et, à certains égards, insuffisamment transparent. Les photomontages proposés, par exemple, minimisent l'impact visuel de l'antenne, notamment en ce qui concerne sa hauteur réelle. Par ailleurs, le document reste silencieux sur les démarches de mutualisation avec

d'autres opérateurs comme Bouygues ou SFR, alors même que ces derniers disposent déjà de pylônes dont les antennes couvrent notre commune. Il est utile de rappeler que l'article D.98-6-1 du Code des postes et communications électroniques impose aux opérateurs de « *privilégier toute solution de partage avec un site ou un pylône existant* ». Quant au primo exploitant du pylône, il a l'obligation de « *répondre aux demandes raisonnables de ses sites ou pylônes émanant d'autres opérateurs* ». Ce principe de mutualisation est essentiel pour limiter la multiplication de pylônes et préserver nos paysages.

### **Propositions alternatives et appel à la concertation**

En l'absence d'une telle démarche documentée, et dans l'hypothèse d'un rejet ou d'une impossibilité de partage, d'autres localisations pourraient être envisagées. Certaines d'entre elles, situées sur des parcelles privées, disposent déjà d'accords de principe. Une alternative supplémentaire pourrait également être envisagée sur un terrain qui devrait prochainement devenir communal.

Dans un esprit de dialogue et de transparence, nous espérons que ces éléments seront pris en compte dans l'examen du dossier, et qu'ils pourront contribuer à motiver un avis défavorable du maire auprès du service instructeur, en l'état actuel du projet. Cet avis pourrait utilement vous inviter à réviser votre copie, à clarifier les éléments techniques (notamment les simulations visuelles), et à engager une concertation publique sur les différentes options envisageables.

Comptant que ce courrier retienne votre attention, nous vous prions de croire Monsieur , à l'expression de notre parfaite considération.

### **Copie à :**

- Monsieur le Maire de Saint-Antonin du Var  
61 D250, 83510 Saint-Antonin du Var
- Monsieur le Président de l'Association Saint-Antonin notre village